



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Un-bon-contrat-de-travail-chez-ArcelorMittal-sur-la-Cote-Nord-La-clause>

Un bon contrat de travail chez ArcelorMittal sur la Côte-Nord - La clause orphelin sur le régime de retraite a été retirée (Syndicat des Metallos)

Date de mise en ligne : jeudi 11 mai 2017

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

SEPT-ÎLES, QC, le 11 mai 2017 - Les 2000 syndiqués d'ArcelorMittal, réunis en assemblée générale ce matin à Fermont et Port-Cartier, ont ratifié un contrat de travail de 4 ans avec un pourcentage moyen de 83 %. Le contrat confirme le maintien d'un même régime de retraite pour tous les travailleurs, et même sa bonification. De plus, les travailleurs de la mine Fire Lake obtiennent la parité avec ceux de la mine du Mont Wright.

« C'est un excellent contrat. Grâce à leur mobilisation et à leur détermination, les membres ont réussi à préserver pour les jeunes travailleurs le régime de retraite obtenu par les générations précédentes, et même à l'améliorer pour tous les travailleurs et les personnes déjà retraitées. Il y a de quoi être fier », fait valoir le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre.

Lors d'un blitz de négociations en fin de semaine, l'employeur a retiré la demande d'instaurer une clause orphelin. Rappelons que les syndiqués avaient refusé les offres précédentes de l'employeur dans une proportion allant de 99,3 % à 100 %, donnant un ultimatum de 72 heures avant le déclenchement d'une grève générale illimitée.

Le contrat de 4 ans prévoit des hausses annuelles allant entre 2,2 % et 3 %. La rente de base est augmentée graduellement de 4 \$ par mois/année de service d'ici à la fin du contrat.

Élément important, les travailleurs de la mine Fire Lake auront désormais les mêmes conditions de travail que ceux de la mine du Mont Wright, alors que des écarts salariaux pouvaient auparavant atteindre 8 \$ l'heure. Par ailleurs, la sous-traitance est davantage balisée et des emplois sont ramenés dans le giron de l'entreprise. Les régimes d'assurance sont également bonifiés et plusieurs clauses normatives ont été améliorées. Les employés de bureaux reviendront à un horaire de 40 heures par semaine, alors que l'employeur avait réduit l'an dernier les heures de travail.

« Il y a de nettes améliorations et aucune concession n'a été faite. Cela a été possible grâce à la très forte mobilisation des membres. J'aimerais également saluer le travail des membres des comités de négociation qui ont passé de longues journées loin de leur famille au cours des dernières semaines. Ils et elles ont fait un travail colossal », a conclu le coordonnateur des Métallos sur la Côte-Nord, Nicolas Lapierre.